

La directive cadre sur l'eau, le SDAGE Rhône-Méditerranée et son programme de mesures

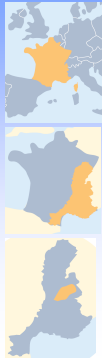
La DCE : atteindre le bon état des eaux d'ici 2015 et assurer la non dégradation tout en assurant l'équilibre avec les usages

Le SDAGE, outil de planification (6 ans) de la politique de l'eau avec portée juridique, pour tous les acteurs de l'eau
Il comprend :

- 8 orientations déclinant la politique pour le bassin RM
- un objectif à l'horizon 2015 pour chaque masse d'eau
- un réseau de surveillance qualité et quantité d'eau

Le programme de mesure = actions 2010-2015 de chaque « sous bassin-versant », regroupant les actions prévues par les directives européennes et les autres mesures nécessaires pour l'atteinte des objectifs

SDAGE et PDM, adoptés le 16 octobre par le Comité de bassin et le 20 novembre par le Préfet Coordonnateur de Bassin



Deux notions centrales

Le Bon état

Eaux superficielles :

Bon état = **Bon état écologique + Bon état chimique potentiel**

Eaux souterraines :

Bon état = **Bon état qualitatif + Bon état quantitatif**

La masse d'eau

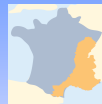
(prise en compte des spécificités naturelles et humaines locales)



8 orientations fondamentales définissant la vision partagée de la politique de l'eau

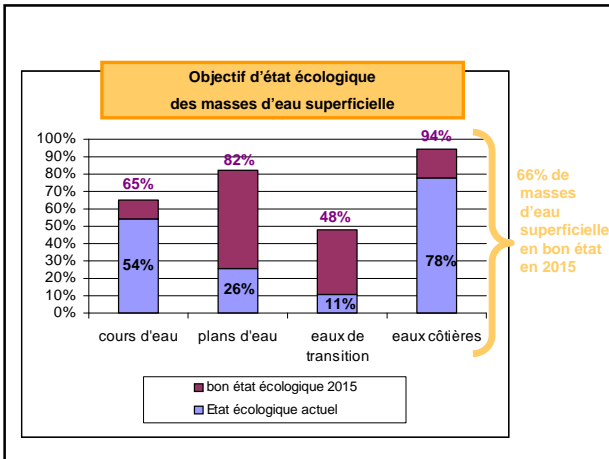
OF 1 – La prévention est un préalable
OF 2 – Assurer la non dégradation
OF 3 – Intégrer les enjeux socio-économiques
OF 4 – Pérenniser la gestion locale de l'eau et améliorer les liens avec l'aménagement du territoire

OF 5 – Poursuivre la lutte contre les pollutions avec priorité aux toxiques et à la santé
OF 6 – Améliorer les fonctionnalités physiques du milieu
OF 7 – Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource
OF 8 – Gérer les risques d'inondation en prenant en compte le fonctionnement des cours d'eau



Une politique à mettre en œuvre à chaque échelle géographique : bassin du Rhône et « sous-bassins »









Le programme de mesures sur le bassin versant du Garon :

Masses d'eau superficielles :

Problèmes à traiter (15 mesures):

- Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses
- Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques
- Substances dangereuses hors pesticides
- Pollution par les pesticides
- Dégradation morphologique
- Altération de la continuité biologique
- Déséquilibre quantitatif

Masse d'eau souterraine (nappe alluviale du Garon) :

Problèmes à traiter (8 mesures) :

- Substances dangereuses hors pesticides
- Pollution par les pesticides
- Risque pour la santé
- Déséquilibre quantitatif

Le PDM sur le bassin versant du Garon :

RM 08 07 Garon

Problème à traiter : Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses

Mesures :

- SB17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé
- SE21 Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'habbergement et de soins, eaux conditionnées)

Problème à traiter : Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques

Mesures :

- SC16 Réduire les apports d'azote organique et minéraux

Problème à traiter : Substances dangereuses hors pesticides

Mesures :

- SE04 Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Problème à traiter : Pollution par les pesticides

Mesures :

- SD01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
- SD07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

Problème à traiter : Dégradation morphologique

Mesures :

- SC14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieu lagunaire
- SC16 Reconnecter les aménagements aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel
- SC43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau

Problème à traiter : Altération de la continuité biologique

Mesures :

- SC11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison
- SC12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison
- SC13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole

Problème à traiter : Déséquilibre quantitatif

Mesures :

- 3A10 Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)
- 3A17 Adapter l'utilisation des sols à l'équilibre de la ressource
- 3A31 Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements

Le PDM sur le bassin versant du Garon :

FR_D0_325 Alluvions du Rhône entre le confluent de la Saône et de l'Isère + alluvions du Garon

Problème à traiter : Substances dangereuses hors pesticides

Mesures :

- 5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses
- 5A08 Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux

Problème à traiter : Pollution par les pesticides

Mesures :

- 5F31 Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts

Problème à traiter : Risque pour la santé

Mesures :

- 5F10 Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation futur pour l'alimentation en eau potable

FR_D0_325B Vallée du Garon

Problème à traiter : Risque pour la santé

Mesures :

- 5F10 Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation futur pour l'alimentation en eau potable
- 5F31 Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts

Problème à traiter : Déséquilibre quantitatif

Mesures :

- 3A10 Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)
- 3A17 Adapter l'utilisation des sols à l'équilibre de la ressource
- 3A31 Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements

***Le programme de mesures sur le bassin
versant du Garon :***

où le consulter ?

***[http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/
gestion/dce/sdage2009.php](http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/dce/sdage2009.php)***
